



**PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT**

**Integraal verslag
van de interpellaties
en de vragen**

**Commissie voor het Leefmilieu
en de Energie,**

**belast met het Natuurbehoud,
het Dierenwelzijn, de Netheid,
het Waterbeleid en de Haven van Brussel**

**VERGADERING VAN
WOENSDAG 9 JULI 2025**

ZITTING 2024-2025

**Compte rendu intégral
des interpellations
et des questions**

**Commission de l'Environnement
et de l'Énergie,**

**chargée de la Conservation de la nature,
du Bien-être animal, de la Propreté, de la
Politique de l'eau et du Port de Bruxelles**

**RÉUNION DU
MERCREDI 9 JUILLET 2025**

SESSION 2024-2025

Afkortingen en letterwoorden

bbp - bruto binnenlands product

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Franse Gemeenschapscommissie

DBDMH - Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp

FOD - Federale Overheidsdienst

Forem - Waals tewerkstellingsagentschap

GGC - Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

KMO - kleine en middelgrote ondernemingen

MIVB - Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel

ngo - niet-gouvernementele organisatie

NMBS - Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen

OCMW - Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn

Riziv - Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering

RVA - Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening

VDAB - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie

VUB - Vrije Universiteit Brussel

Sigles et abréviations

PIB - produit intérieur brut

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Commission communautaire française

Siamu - Service d'incendie et d'aide médicale urgente

SPF - service public fédéral

Forem - Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Cocom - Commission communautaire commune

PME - petites et moyennes entreprises

STIB - Société de transport intercommunal bruxellois

ONG - organisation non gouvernementale

SNCB - Société nationale des chemins de fer belges

CPAS - centre public d'action sociale

Inami - Institut national d'assurance maladie-invalidité

ONEM - Office national de l'emploi

VDAB - Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle

VGC - Commission communautaire flamande

ULB - Université libre de Bruxelles

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie Verslaggeving
Tel. 02 549 68 00
E-mail criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op
www.parlement.brussels

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
Tél. : 02 549 68 00
E-mail : criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse
www.parlement.brussels

INHOUD

Vraag om uitleg van de heer Gaëtan Van Goidsenhoven 5

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de beroepen tegen de inbeslagname van mishandelde dieren en de mogelijke teruggaves.

Bespreking – Sprekers:

De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)

Mevrouw Isabelle Emmery (PS)

De heer Bernard Clerfayt, minister

Mondelinge vraag van de heer Gaëtan Van Goidsenhoven 10

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de bescherming en de opvang van huisdieren en NGD's.

Mondelinge vraag van mevrouw Ariane de Lobkowicz

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de bewustmaking van jongeren over dierenwelzijn.

Mondelinge vraag van mevrouw Ariane de Lobkowicz 12

SOMMAIRE

Demande d'explications de M. Gaëtan Van Goidsenhoven 5

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les recours contre les saisies d'animaux maltraités et les potentielles restitutions.

Discussion – Orateurs :

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)

Mme Isabelle Emmery (PS)

M. Bernard Clerfayt, ministre

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven 10

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant la protection et la prise en charge des animaux domestiques et des NAC.

Question orale de Mme Ariane de Lobkowicz

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant la sensibilisation au bien-être animal dès le plus jeune âge.

Question orale de Mme Ariane de Lobkowicz 12

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de
Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast
met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering,
Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende seksueel misbruik van dieren in
het Brussels Gewest.

à M. Bernard Clerfayt, ministre du
Gouvernement de la Région de Bruxelles-
Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation
professionnelle, de la Transition numérique,
des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les abus sexuels sur les animaux en
Région bruxelloise.

1103 Voorzitterschap: mevrouw Aurélie Czekalski, voorzitter.

1105 **VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

1105 **aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,**

1105 **betreffende de beroepen tegen de inbeslagname van mishandelde dieren en de mogelijke teruggaves.**

1107 **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) (in het Frans).- Ondanks de zware werkdruk en de beperkte middelen worden asielen in Wallonië en in mindere mate in Brussel al enkele jaren overspoeld met in beslag genomen dieren.**

Het is een goede zaak dat die inbeslagnames een einde maken aan het lijden van de dieren en aan de straffeloosheid van hun eigenaars, die vaak recidivisten zijn. Zorgwekkend is echter dat voormalige eigenaars beroep aantekenen bij de Raad van State, die kan beslissen tot gedwongen teruggave van de mishandelde dieren.

Afgezien van de gevolgen voor het dierenwelzijn zijn zulke beslissingen ook een drama voor wie zo'n dier geadopteerd heeft en voor de asielmedewerkers die er veel tijd en energie in hebben gestoken. Het brengt niet alleen de asielen in diskrediet, maar dreigt ook potentiële adoptanten te ontmoedigen.

Présidence : Mme Aurélie Czekalski, présidente.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les recours contre les saisies d'animaux maltraités et les potentielles restitutions.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Depuis quelques années, en Wallonie et dans une moindre mesure à Bruxelles, les refuges sont confrontés à une vague de saisies d'animaux maltraités, souvent dans des conditions de négligence extrême ou de malveillance manifeste. Si ces interventions, amplement nécessaires dans de nombreux cas, permettent de mettre un terme à des situations intolérables, elles ont également engendré un afflux important dans de nombreux refuges.

Ces refuges, largement dépendants de la générosité des citoyens, ont été confrontés à une surcharge de travail considérable. Malgré une pression constante sur leurs ressources humaines et financières, ils ont toujours su répondre favorablement à l'appel, accueillant sans relâche les animaux maltraités.

Si nous pouvons effectivement nous réjouir de voir les saisies mettre fin à l'impunité de propriétaires maltraitants et dans de nombreux cas récidivistes, elles entraînent toutefois un afflux massif d'animaux dans les refuges. De telles situations produisent des effets notables, notamment en raison de la saturation de la capacité d'accueil d'animaux.

Or, un phénomène de plus en plus préoccupant émerge : des recours introduits par les anciens propriétaires d'animaux maltraités devant le Conseil d'État débouchent ou risquent de déboucher sur des décisions de restitution d'animaux pourtant saisis pour maltraitance.

Outre l'impact des restitutions sur le bien-être des animaux et, dans certains cas, sur leur survie même, ces restitutions sont vécues comme un drame par les équipes des refuges et les adoptants qui avaient offert un nouveau foyer à ces bêtes. En effet, de telles décisions portent gravement atteinte à la crédibilité du travail accompli par les refuges, qui consacrent temps, énergie et ressources à accueillir, soigner et réhabiliter ces animaux souvent traumatisés.

En plus du trouble suscité dans l'opinion publique et du discrédit que cela jette sur l'important travail des refuges, ces restitutions forcées risquent d'entraver sérieusement l'adoption des animaux provenant de saisies. Survenant parfois après plusieurs années, elles sont de nature à décourager les adoptants. Les conséquences seraient durables sur les refuges et le bien-être des animaux.

¹¹⁰⁹ *Hoeveel inbeslagnames van mishandelde dieren telde het Brussels Gewest de afgelopen jaren? Hoe vaak werd daartegen beroep aangetekend? Wat waren de gevolgen? Zijn er mishandelde dieren die aan hun eigenaars werden of zullen worden teruggegeven?*

Welke garanties en procedures zorgen ervoor dat inbeslagnames juridisch waterdicht zijn? Komen er aanpassingen om de rechtsgeldigheid te versterken en opleidingen voor de medewerkers die de dieren in beslag nemen, om het risico op beroepen te beperken?

¹¹¹¹ **Mevrouw Isabelle Emmery (PS)** (in het Frans).- *Elke inbeslagname van een dier berust op een bewezen geval of ernstig vermoeden van mishandeling of verwaarlozing. Ze dient in de eerste plaats om het dier een veiligere omgeving te bieden.*

Toch bestaat er nog een grijze zone. De huidige procedures maken het mogelijk om een dier onmiddellijk uit een gevaarlijke situatie te halen. Dat kan zonder gerechtelijke beslissing, zonder dat de eigenaar gehoord wordt en zonder duidelijk kader voor het vervolg. Daardoor kan het dier in een overvol asiel terecht komen, maandenlang in een onzekere situatie verkeren of in het ergste geval teruggestuurd worden naar de mishandelende eigenaar.

Die juridische onzekerheid ondermijnt de bescherming van het dier. Uit protest hebben dierenwelzijnsorganisaties gedreigd om dieren uit bepaalde gemeenten niet langer op te vangen. Dat zijn alarmsignalen waarnaar we moeten luisteren.

Dieren mogen nooit de speelbal worden van een procedurele strijd en de bevoegde diensten moeten kunnen werken binnen een duidelijk en coherent rechtskader.

Si cette problématique connaît une ampleur notable en Wallonie, Bruxelles n'est pas à l'abri de ce fléau. Il me revient que les refuges situés à Bruxelles connaissent des cas de saisies faisant l'objet de contestations judiciaires. Or, il apparaît que dans certains cas, les actes administratifs relatifs à ces saisies, ainsi que certaines procédures juridiques mises en œuvre pour en justifier la légitimité, présentent des insuffisances ou des fragilités juridiques.

Ces lacunes rendent les procédures particulièrement vulnérables et ouvrent la porte à des recours contentieux qui pourraient compromettre la validité des saisies. Cette situation soulève des inquiétudes quant à la rigueur et à la solidité des démarches engagées. Elle risque en outre de prolonger les procédures judiciaires, au détriment tant des refuges que des animaux maltraités.

Pouvez-vous dresser un état des lieux des saisies d'animaux maltraités réalisées dans la Région bruxelloise au cours de ces dernières années, en précisant le nombre de recours déposés et leurs suites éventuelles ?

Des cas de restitution d'animaux maltraités à leurs propriétaires ont-ils eu lieu à Bruxelles ou sont-ils en voie de se produire ?

Enfin, quelles garanties juridiques et procédures sont mises en place pour sécuriser les saisies en Région bruxelloise, en assurer la solidité et limiter le risque de recours juridiques ? Des lacunes récurrentes, qui pourraient être à l'origine de ces recours, ont-elles été identifiées ? Des ajustements pour renforcer leur validité légale et des formations des agents réalisant les saisies sont-ils à l'étude afin d'éviter les risques de restitution à la suite d'éventuels recours ?

Mme Isabelle Emmery (PS).- M. Van Goidsenhoven met le doigt sur un dossier digne d'intérêt. En effet, chaque saisie d'animal, qu'elle repose sur un constat avéré de maltraitance ou une suspicion sérieuse de négligence, constitue avant tout un acte en faveur du bien-être animal. Elle vise à soustraire l'animal à une situation de souffrance avérée ou potentielle et à lui offrir un environnement plus sûr et plus digne.

Or, aujourd'hui encore, une zone grise juridique subsiste. Que se passe-t-il lorsque la maltraitance n'est pas confirmée par une décision judiciaire ? Quelles garanties procédurales existent pour que l'intérêt de l'animal et son bien-être présent et futur restent au cœur de toutes les décisions sans pour autant porter atteinte aux droits fondamentaux des personnes concernées ?

Les procédures actuelles permettent heureusement à l'administration de retirer sans délai un animal en danger. C'est une mesure indispensable. Toutefois, ce retrait peut s'opérer sans jugement préalable, sans audition du propriétaire et en l'absence d'un cadre clair pour la suite, qu'il s'agisse des recours, des critères de restitution ou du devenir de l'animal. Ce flou procédural peut avoir des conséquences néfastes pour l'animal lui-même : il peut être placé dans un refuge parfois déjà surpeuplé, rester des semaines, voire des mois, dans

¹¹¹³ *Hoever staat het met de invoering van een duidelijk kader voor de teruggave van in beslag genomen dieren, met waarborgen voor de betrokken personen en het dierenwelzijn?*

Wanneer komt er wetgeving om situaties te regelen waarin de gerechtelijke procedure niet tot een veroordeling leidt?

Hoe vinden we een evenwicht tussen de rechten van de burgers en de bescherming van mishandelde of verwaarloosde dieren?

Ik weet dat dit geen louter gewestelijke bevoegdheid is, maar wil ze toch aan de orde stellen. Dieren hebben recht op een duurzame bescherming, waarbij hun welzijn centraal staat.

¹¹¹⁵ **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Asielen spelen een sleutelrol in de bescherming van dieren. Het is begrijpelijk dat de asiemedewerkers moedeloos worden wanneer dieren die ze verzorgd hebben, terug naar hun eigenaar moeten.*

Dat is vooral gebeurd in Wallonië, waar burgers massaal hun steun betuigden aan de asielen en de teruggave van dieren aan hun vermeende mishandelaars probeerden te verhinderen.

In Wallonië ondertekent de minister voor Dierenwelzijn eigenhandig de beslissing over de bestemming van in beslag

l'incertitude ou, dans le pire des cas, être restitué à une personne potentiellement maltraitante si la procédure est juridiquement remise en cause.

Cette insécurité juridique fragilise la protection même que l'on souhaitait garantir. Cette problématique avait d'ailleurs entraîné une protestation des associations œuvrant pour le bien-être animal qui menaçaient de ne plus prendre en charge les animaux placés en fourrière par certaines communes. Ce signal d'alarme doit être entendu.

Cette réflexion s'inscrit également dans un mouvement plus large à mettre en relation avec le travail de terrain des brigades de police communales, de plus en plus nombreuses à désigner une personne de référence en matière de bien-être animal. Il est essentiel que leurs interventions soient soutenues par un cadre juridique clair et cohérent.

Nous devons veiller à ce que le bien-être animal ne soit jamais relégué au second plan ni instrumentalisé dans des batailles de procédure. Il est donc crucial de doter les services compétents d'un cadre juridique solide, clair, équitable et respectueux des intérêts de toutes les parties prenantes, à commencer, bien sûr, par les animaux.

Pouvez-vous faire le point sur la mise en place d'un cadre clair de restitution des animaux saisis, avec des garanties procédurales minimales pour les personnes concernées, et des garde-fous pour le bien-être animal ?

À quand une législation pour encadrer ces situations sensibles, notamment lorsque la procédure judiciaire ne débouche pas sur une condamnation ?

Comment assurer le juste équilibre entre les droits des citoyens et la protection durable des animaux victimes de négligence ou de maltraitance ?

Je suis consciente que cette matière relève à la fois de compétences régionales et fédérales, mais elle mérite que l'on s'y intéresse ici. Dans une société qui se veut attentive aux plus vulnérables, les animaux ont droit à une protection pleine, effective et durable, ce qui suppose des règles claires, des décisions solides et des procédures centrées sur cette seule priorité : leur bien-être.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Monsieur Van Goidsenhoven, vous revenez sur un sujet qui a fait l'actualité en Wallonie récemment. Laissez-moi d'abord vous dire que les refuges sont des acteurs-clés de la protection et le bien-être animal. Ils fournissent un service d'intérêt public majeur dans l'accueil des animaux - un sujet qui peut être très chargé en émotions. Il est aisé de comprendre leur désarroi quand certains des animaux dont ils prennent soin à la suite de saisies, sont ensuite rendus à leur ancien propriétaire.

Vous le soulignez, les faits de restitution d'animaux ont davantage été documentés en Wallonie. Une réelle mobilisation

genomen dieren. Brussel heeft een ander wettelijk kader, waarin de minister niet tussenkomt, om de onafhankelijkheid van het proces te waarborgen.

Tussen 2020 en 2025 waren er in totaal 178 inbeslagnames in Brussel. Tegen acht daarvan werd een beroepsprocedure ingesteld, waarvan er nog drie in behandeling zijn. De dieren verblijven in een asiel totdat de Raad van State een uitspraak heeft gedaan.

¹¹¹⁷ *In twee arresten bevestigde de Raad van State de beslissing van Leefmilieu Brussel om de dieren niet terug te geven.*

Eén dier werd na een beroep teruggegeven aan de eigenaar, maar na enkele dagen opnieuw in beslag genomen.

Bij twee beroepen werd de inbeslagname ingetrokken om juridische redenen en werd er vervolgens een nieuwe, beter gemotiveerde beslissing tot inbeslagname opgesteld.

Elke burger heeft het grondwettelijke recht om in beroep te gaan. Dat kunnen we niet verhinderen. Het is echter belangrijk om solide administratieve beslissingen te nemen en zo te voorkomen dat dieren worden teruggegeven aan eigenaars die niet met hun welzijn inzitten.

¹¹¹⁹ *Bovenstaande gegevens tonen aan dat onze administratie de inbeslagname van dieren ernstig neemt. De medewerkers*

des citoyens s'y est créée afin d'apporter un soutien massif aux refuges et questionner ces retours d'animaux auprès de ceux qui avaient été jugés maltraitants.

Je rappelle quelques éléments factuels propres à la Région bruxelloise dans ce contexte fortement perturbé. En tant que ministre du Bien-être animal, je n'interviens pas dans les procédures de saisie, ou lors de décisions de destination d'animaux, et ce, pour garantir l'indépendance de ces processus. C'est un élément important, qui diffère des pratiques et du cadre légal en Région wallonne, où le ministre chargé du Bien-être animal lui-même signe la décision concernant la destination des animaux saisis. Il est donc un acteur de la procédure, raison pour laquelle les citoyens s'adressent à lui directement dans le cadre de cette responsabilité.

S'agissant des chiffres en Région bruxelloise, entre 2020 et 2025, Bruxelles Environnement a procédé à 27 saisies, et la police en a réalisé 151. Sur ces 178 saisies au total, huit recours ont été introduits à la suite de décisions de non-restitution de l'animal. C'est donc très peu. Parmi ces huit recours, trois sont encore pendants. Dans l'attente de la décision du Conseil d'État, les animaux demeurent confiés à des refuges.

Deux arrêts du Conseil d'État ont confirmé la décision de Bruxelles Environnement de ne pas restituer les animaux.

Un recours a effectivement mené à l'annulation de la décision et l'animal a dû être restitué à son propriétaire considéré comme abuseur. L'administration de Bruxelles Environnement est toutefois restée attentive à sa situation et l'animal a fait l'objet d'une nouvelle saisie quelques jours après son retour. Aucun recours n'a plus été formulé par la suite.

Deux recours ont entraîné un retrait de la décision de saisie, principalement pour des motifs juridiques. Une nouvelle décision mieux motivée a été émise pour permettre de conserver la saisie.

L'introduction d'un recours devant le Conseil d'État contre la décision d'une autorité administrative comme Bruxelles Environnement est un droit reconnu par l'article 160 de la Constitution et par l'article 14 des lois coordonnées sur le Conseil d'État. C'est un principe fondamental du droit administratif belge. Empêcher purement et simplement la formation de recours est impossible. Tout citoyen y a droit. Ce qui compte, c'est son traitement et les suites qui lui sont données.

En revanche, il est primordial d'assurer la solidité et la rigueur des décisions administratives pour prévenir les annulations de décisions de saisies définitives et pour empêcher la restitution des animaux à des propriétaires qui se sont montrés peu soucieux de leur bien-être.

Le faible taux de recours introduits au cours des cinq dernières années et la proportion encore plus petite de décisions annulées

trekken lering uit de arresten van de Raad van State om de administratieve beslissingen sluitender te maken.

Leefmilieu Brussel, de zes politiezones en de asielen werken uitstekend samen in de strijd tegen dierenmishandeling. Elke politiezone heeft een referentiepersoon voor dierenwelzijn, met wie we voortdurend in contact staan.

Ik heb het volste vertrouwen in mijn administratie. Uiteraard blijf ik luisteren naar eventuele opmerkingen van asielen en moedig ik de communicatie tussen alle spelers aan.

Een aanpassing van het wettelijke kader is dus niet nodig. Ik sta open voor een bespreking in het parlement, maar had die liever gehouden in het kader van het ontwerp van wetboek voor dierenwelzijn.

démontre, si nécessaire, le sérieux des démarches de notre administration dans le cadre de la saisie d'animaux.

Notre administration adopte une attitude proactive et évolutive en ce qui concerne les motivations des décisions. Les agents tirent des enseignements des arrêts rendus par le Conseil d'État pour pallier d'éventuelles lacunes au niveau de la motivation juridique. Ils renforcent ainsi continuellement la solidité des décisions administratives et rendent les recours impossibles ou difficiles.

Des difficultés peuvent survenir lorsque plusieurs acteurs interviennent dans les procédures de saisie. Je suis cependant heureux de pouvoir souligner l'excellente et très active collaboration entre Bruxelles Environnement, les six zones de police et les refuges dans la lutte contre la maltraitance animale. En effet, Madame Emmery, chacune des six zones de police a un référent en matière de bien-être animal, avec lequel nous travaillons de manière intégrée. Ce contact permanent et coopératif est un élément-clé de notre succès dans la cadre des dossiers que nous suivons, succès démontré par les chiffres que je viens de communiquer.

Je suis donc très confiant dans la capacité de mon administration à prendre des décisions étayées et sérieuses et, partant, à mener une surveillance et une lutte actives contre la maltraitance animale.

Je reste toutefois attentif aux remarques des refuges à propos d'éventuels manquements et je continuerai à promouvoir la communication entre l'ensemble des acteurs du bien-être animal.

Dès lors, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de modifier le cadre légal actuel, puisque les chiffres démontrent sa solidité et celle de la pratique administrative. Je reste néanmoins ouvert à une discussion sur le sujet au sein du Parlement. Cela étant, celle-ci aurait pu s'inscrire dans le cadre du projet de code du bien-être animal qui, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, n'a pu vous être soumis.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je vous remercie pour cette mise au point offrant une vision transversale de la situation. La réalité de la petite Région de Bruxelles-Capitale est différente de celle des deux autres Régions, car nous ne sommes pas confrontés à des saisies massives d'animaux de ferme. Néanmoins, la rigueur administrative qui s'impose dans le cadre des saisies doit évidemment faire l'objet d'une grande attention, comme cela semble être le cas. En outre, l'ensemble des acteurs qui participent aux saisies, des agents de police des zones bruxelloises aux fonctionnaires compétents, doivent être formés de la bonne façon.

Il est important de rassurer à la fois les refuges et le public. Malheureusement, en cette période, les refuges subissent une fois de plus une grande pression. Il est donc essentiel que les ressources et l'investissement que ceux-ci placent dans la

¹¹²¹ **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** *(in het Frans).*- *De situatie in Brussel verschilt inderdaad van die in de andere gewesten, die soms te maken krijgen met massale inbeslagnames van boerderijdieren. De inbeslagnames lijken voldoende rigoreus te verlopen. Daarnaast is de opleiding van alle betrokken personen van belang.*

We kunnen een geruststellende boodschap geven aan het publiek en aan de asielen, die in deze periode helaas weer overspoeld worden. Het is belangrijk dat we hun inspanningen zo goed mogelijk waarderen.

1123 **Mevrouw Isabelle Emmery (PS)** (in het Frans).- *De Brusselse cijfers zijn geruststellend en zullen nog beter zijn als we de samenwerking en communicatie optimaliseren. Het is wenselijk om in elke politiezone een referentiepersoon voor dierenwelzijn te hebben.*

1123 **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Dat is al zo.*

1123 **Mevrouw Isabelle Emmery (PS)** (in het Frans).- *Dat is waar. Ik was in de war met het aantal gemeenten! Hoe dan ook leveren ze uitstekend werk en moeten we hen aanmoedigen.*

- *Het incident is gesloten.*

1131 **MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

1131 **aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,**

1131 **betreffende de bescherming en de opvang van huisdieren en NGD's.**

1133 **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** (in het Frans).- *Sinds eind 2023 vangt het Koninklijk Belgisch Verbond voor de Bescherming van de Vogels (KBVBV) bij gebrek aan voldoende personeel en middelen geen nieuwe dieren op in zijn Centre de Soins pour la Faune Sauvage in Anderlecht, dat net als andere dierenasielen vol zit.*

Onlangs haalde u verschillende alternatieve opvangmogelijkheden aan, waaronder de bouw van een opvangcentrum voor wilde dieren van bijna 5.000 m² in Elsene, dicht bij het Zoniënwoud. U zei ook dat Leefmilieu Brussel contact houdt met de KBVBV en de situatie analyseert, dat er contact is gezocht met andere asielen overal in België en dat u van plan bent de kwestie te bespreken met uw Waalse en Vlaamse ambtgenoten.

Overleggen Leefmilieu Brussel en de KBVBV nog steeds? Wat is het resultaat van de analyse van Leefmilieu Brussel? Hebben sommige dieren asiel gevonden in andere centra? Bent u in gesprek met uw Waalse en Vlaamse ambtgenoten?

sauvegarde des animaux saisis et dans leur réhabilitation soient utilisés avec la plus grande pertinence.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Les chiffres sont plutôt rassurants en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, vous avez raison de dire que cela fonctionnera encore mieux si nous optimisons les collaborations et la communication entre les acteurs et de saluer le travail des référents en matière de bien-être animal dans les services de police locaux. Ces référents ne sont qu'au nombre de six. Or, il serait opportun qu'il y en ait un dans chaque zone.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- C'est déjà le cas. Il n'y a que six zones de police à Bruxelles.

Mme Isabelle Emmery (PS).- C'est juste, j'étais focalisée sur le nombre des communes ! Quoi qu'il en soit, j'ai eu la chance de discuter avec le référent de ma zone de police lors d'une journée portes ouvertes et je tiens à souligner le travail formidable que ces agents fournissent. Il faut les encourager et les doter des meilleurs moyens de communication et de collaboration possibles.

- *L'incident est clos.*

QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant la protection et la prise en charge des animaux domestiques et des NAC.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- À la fin de l'année 2023, nous avons appris que la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (LRBPO) a décidé de ne plus accueillir de nouveaux animaux de compagnie (NAC) ni certains animaux domestiques, tels que certains oiseaux issus de races domestiques. Cette décision s'expliquait notamment par un manque de ressources financières, humaines et matérielles. Comme beaucoup de refuges et de structures d'accueil pour animaux en détresse, le centre de soins pour la faune sauvage d'Anderlecht est saturé. Il ne parvient plus à faire face à l'afflux croissant d'animaux à prendre en charge.

Lors de ma dernière intervention à ce sujet en commission, vous avez évoqué plusieurs pistes pour assurer la prise en charge des animaux que la Ligue n'est plus en mesure d'accueillir. L'idée était de soulager le centre situé rue de Veeweyde. Nous avons depuis appris qu'un centre de soins pour animaux de la faune sauvage, d'une superficie de près de 5.000 m², devrait s'implanter à proximité de la forêt de Soignes, dans la commune d'Ixelles. Vous avez également mentionné que

Bruxelles Environnement était en contact avec la LRBPO et que ses services procédaient à une analyse de la situation.

À ce jour, Bruxelles Environnement et la LRBPO continuent-ils d'échanger à ce sujet ? Pouvez-vous nous en dire davantage sur les résultats obtenus à la suite de l'analyse menée par Bruxelles Environnement ?

Différents contacts avec des refuges, y compris en dehors de la Région, ont été établis afin d'assurer l'hébergement, la prise en charge et la protection des animaux qui ne sont plus acceptés par la LRBPO. Vous avez précisé que, le cas échéant, des discussions pourraient être entamées avec vos homologues wallon et flamand une fois la situation clarifiée, la liste des animaux devant être réorientés dressée et toutes les options explorées. Les démarches entreprises auprès des refuges ont-elles abouti ? Avez-vous pris langue avec vos homologues wallon et flamand ? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser la nature de vos discussions ?

Enfin, certains animaux présents sur le territoire bruxellois ont-ils été pris en charge et protégés dans des centres situés en Wallonie ou en Flandre ?

1135 **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Het nieuwe opvangcentrum voor wilde dieren zal naar verwachting in 2029 opengaan. Aangezien het om wilde dieren gaat, dient u zich echter tot minister Maron te wenden.*

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Le projet de construction d'un nouveau centre de soins pour la faune sauvage suit son cours. Son ouverture est envisagée pour 2029 et le gestionnaire sera sélectionné à l'aide d'un appel d'offres géré par Bruxelles Environnement. Monsieur le Député, étant donné que le centre accueillera la faune sauvage, je vous invite à interroger M. Maron si vous souhaitez obtenir de plus amples informations à ce sujet.

1135 **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** (in het Frans).- *Dat heb ik al gedaan.*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je l'ai fait.

1135 **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *De dieren die het Koninklijk Belgisch Verbond voor de Bescherming van de Vogels (KBVBV) opving, zijn overgebracht naar andere asielen, vooral in Wallonië en in mindere mate in Vlaanderen. In 2024 ging het om zo'n 85 dieren. Er is niet ingegaan op het hulpaanbod van Leefmilieu Brussel. Ook de Waalse en Vlaamse overheid hebben geen rol gespeeld in het dossier en ik heb mijn Waalse en Vlaamse collega's er niet over aangesproken.*

M. Bernard Clerfayt, ministre.- J'en prends bonne note.

En revanche, je suis bien compétent pour répondre à vos questions relatives à la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (LRBPO). Les animaux domestiques qu'elle héberge ont été transférés vers des refuges offrant d'autres solutions d'accueil, sans que Bruxelles Environnement soit appelée à intervenir dans le dossier. En effet, nous étions bien en contact avec les responsables de la LRBPO, mais ceux-ci ont choisi de ne pas faire appel à l'administration.

La plupart de ces animaux sont donc désormais dans des centres, principalement en Région wallonne, mais aussi en Région flamande. Quelque 85 animaux ont été concernés par ces transferts en 2024. Actuellement, je n'ai aucun contact avec mes homologues wallon ou flamand à ce sujet, les démarches s'étant déroulées spontanément sans que l'autorité politique ne doive s'en préoccuper.

Quant aux animaux saisis sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, les contacts avec des refuges situés en dehors de Bruxelles sont pris en fonction du type d'animal et de nos facultés d'hébergement. Lorsqu'un accueil à Bruxelles est

Voor dieren die in Brussel in beslag genomen worden en waarvoor we in Brussel geen plaats hebben, nemen we contact op met asielen buiten Brussel, afhankelijk van het type dier: voor sommige diersoorten is een stadsomgeving minder geschikt. In 2024 zijn 18 van de 36 in beslag genomen dieren in Waalse afdelingen van Brusselse asielen terechtgekomen.

1141 **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** (in het Frans).- *Ik waardeer de soepelheid die de asielen in andere gewesten aan de dag leggen om oplossingen te vinden, maar pleit niettemin voor een versterking van de opvangcapaciteit in Brussel. Dergelijke overbrengingen zijn immers niet altijd comfortabel voor de dieren.*

Voor kippen en tamme ganzen of eenden kunnen we manieren vinden om ze in Brussel op te vangen, in samenwerking met Leefmilieu Brussel en de Brusselse asielen en verenigingen.

- Het incident is gesloten.

1145 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ARIANE DE LOBKOWICZ**

1145 *aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,*

1145 *betreffende de bewustmaking van jongeren over dierenwelzijn.*

1147 **Mevrouw Ariane de Lobkowicz (MR)** (in het Frans).- *Bewustmaking over dierenwelzijn vanaf jonge leeftijd is erg belangrijk. Zo kan verwaarlozing worden voorkomen en*

impossible, nous cherchons une solution ailleurs. Ainsi, en 2024, 18 des 36 animaux saisis ont été envoyés dans des antennes wallonnes de refuges présents à Bruxelles. Nous prenons contact avec les refuges et envisageons, selon chaque cas, les solutions les plus adéquates pour prendre en charge l'animal concerné.

Or, vous l'avez vous-même reconnu, Bruxelles étant une zone urbaine, les caractéristiques des animaux qui y sont présents sont très spécifiques. Nos facultés d'hébergement d'animaux dans de bonnes conditions ne sont donc pas aussi souples que celles offertes par les centres disposant d'antennes en Wallonie ou en Flandre. Je les remercie pour leur souplesse et pour leur capacité d'accueil, qui nous permettent de préserver ensemble le bien-être animal lorsque des saisies sont nécessaires.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous confirmez donc que la problématique liée à la disparition de la faculté de confier des animaux domestiques à la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (LRBPO) a été résolue par le biais d'une réorientation de ces animaux.

Je salue la souplesse et l'ingéniosité dont font preuve les refuges pour trouver des solutions dans les autres Régions. Je plaide toutefois pour une augmentation des capacités d'accueil en Région bruxelloise, dans la mesure du possible, car les transferts peuvent constituer une source d'inconfort pour les animaux.

Bien entendu, cette pratique a le mérite d'exister et de combler les lacunes dans notre Région. Toutefois, dans le cas de poules, d'oies ou de canards domestiques, il me semble que nous pourrions, en collaboration avec Bruxelles Environnement, les refuges et les associations présentes sur le territoire bruxellois, réfléchir à l'éventualité de débloquer un certain nombre de modalités pour que ces animaux puissent être accueillis dans notre Région.

Avec un peu d'imagination, la perte de capacité d'accueil pourrait ainsi être en partie compensée, ce qui contribuera, fût-ce de manière modeste, à l'amélioration du bien-être de ces animaux qui, qu'on le veuille ou non, sont présents en Région bruxelloise et sont plus nombreux qu'on pourrait le penser.

- L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME ARIANE DE LOBKOWICZ

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant la sensibilisation au bien-être animal dès le plus jeune âge.

Mme Ariane de Lobkowicz (MR).- L'éducation au bien-être animal est fondamentale pour encourager des comportements responsables et bienveillants dès le plus jeune âge. Sensibiliser

wordt jongeren de essentiële waarde van respect voor het leven bijgebracht. Jongeren die in aanraking komen met een positieve benadering van dierenwelzijn ontwikkelen een grotere gevoeligheid voor ecologische en ethische kwesties.

In het Waals Gewest werd in 2019 het educatieve platform Pense-Bête uitgewerkt, bedoeld voor kinderen van acht tot twaalf jaar. Door middel van ludieke en interactieve activiteiten worden jongeren zich bewust van de specifieke behoeften van huisdieren. Het platform omvat ook een educatief onderdeel voor leerkrachten en ouders.

Uit de evaluatie van het platform 2021 bleek zijn doeltreffendheid en pedagogische belang. Sindsdien gingen verschillende subsidies en overheidsopdrachten naar de modernisering van het instrument, de uitbreiding van zijn toepassingsgebied en de vergroting van de zichtbaarheid. De bewustmaking verloopt ook via sociale media, evenementen in scholen en een reizende tentoonstelling. Dankzij partnerschappen met scholen en dierenartsen bereikt het project een steeds groter publiek.

Is er in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een soortgelijk project gepland? Is er een samenwerking met het Waals Gewest gepland om te putten uit zijn ervaring met Pense-Bête?

Bestaan er bewustmakingscampagnes of partnerschappen met scholen en gemeenten? Maakt dierenwelzijn deel uit van de thema's die in de Brusselse onderwijsprogramma's aan bod komen?

les enfants à la manière dont les animaux doivent être traités permet non seulement de prévenir les abandons et la maltraitance, mais aussi d'inculquer des valeurs essentielles comme l'empathie et le respect du vivant. De nombreuses études démontrent que les jeunes exposés à une approche éducative positive sur le bien-être animal développent une meilleure compréhension des besoins des animaux, une relation plus harmonieuse avec eux et, plus largement, une sensibilité accrue aux enjeux environnementaux et éthiques.

En Région wallonne, un projet concret a vu le jour avec la mise en ligne de la plateforme pédagogique Pense-Bête en 2019. Cet outil, destiné aux enfants de huit à douze ans, vise à leur inculquer les bases du bien-être animal et la responsabilité qui accompagne l'adoption d'un animal de compagnie. À travers des activités ludiques et interactives, telles que des quiz, des bandes dessinées et des mises en situation, la plateforme cherche à captiver les jeunes et à les sensibiliser aux besoins spécifiques des animaux domestiques. Un volet éducatif est également prévu pour les enseignants et les parents.

Afin d'optimiser son efficacité, la plateforme a fait l'objet d'une évaluation en 2021, qui a confirmé son intérêt pédagogique. Depuis, plusieurs subventions et marchés publics ont été attribués à l'ASBL responsable du projet pour moderniser l'outil, élargir son champ d'action et en améliorer la visibilité. La sensibilisation passe également par les réseaux sociaux, par des événements dans les écoles, ainsi que par une exposition itinérante visant à interroger l'impact des réseaux sociaux sur l'image et le traitement des animaux.

Grâce à des partenariats, notamment avec des écoles et des vétérinaires, le projet touche un public de plus en plus large. Face à cette initiative en Région wallonne, il me semble pertinent d'interroger la situation en Région de Bruxelles-Capitale et de connaître les actions menées pour sensibiliser notre jeunesse aux questions liées au bien-être animal.

A-t-il été envisagé, en Région de Bruxelles-Capitale, un projet similaire visant à sensibiliser les enfants au bien-être animal ? Si un tel projet existe déjà, quelles sont ses modalités, ses objectifs et ses résultats en termes de fréquentation et d'impact ?

Une collaboration avec la Région wallonne a-t-elle été prévue afin de bénéficier de l'expérience acquise avec la plateforme Pense-Bête ?

Des initiatives spécifiques à Bruxelles, comme des partenariats avec les écoles, les communes ou des événements de sensibilisation, ont-elles été prises pour familiariser les enfants avec les notions de bien-être animal et de responsabilité ?

Le bien-être animal fait-il partie des thématiques abordées dans le cadre des programmes éducatifs bruxellois, notamment grâce à des outils numériques ou des modules pédagogiques destinés aux enseignants ?

1149 **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Bewustmaking van jonge kinderen over dierenwelzijn is van belang om te voorkomen dat dieren worden achtergelaten of mishandeld*

Het educatieve platform Pense-Bête werd in 2019 ontwikkeld en was aanvankelijk vooral bedoeld voor kinderen van acht tot twaalf jaar en hun ouders. Vervolgens werd het verder ontwikkeld en uitgebreid dankzij diverse subsidies en overheidsopdrachten. Tevens werden er partnerschappen gesloten met scholen en gemeenten.

In het Brussels Gewest bestaat zo'n educatief platform niet, maar we hebben wel andere projecten met hetzelfde doel. Zo staat sinds 2021 op de website van Leefmilieu Brussel een test waarmee je kunt bepalen welk huisdier het meest geschikt is voor je levensstijl en die je informeert over de verplichtingen die met het houden van een huisdier gepaard gaan.

1151 *We hebben subsidies toegekend aan de vzw's Minimômes Maximômes en Des pattes et des classes, voor hun initiatieven voor jongeren en schoolkinderen. Leefmilieu Brussel biedt educatief materiaal aan in de vorm van een stripverhaal en werkt samen met scholen, gemeenten en politiezones. Via het label Diervriendelijke Gemeente bieden de gemeenten bewustmakingsactiviteiten aan.*

Tot op heden is er geen samenwerking met het Waals Gewest gepland over Pense-Bête. Het is aan de toekomstige Brusselse minister van Dierenwelzijn om te bepalen of een dergelijke uitwisseling wenselijk is.

Uw laatste vraag zou u moeten stellen in het Parlement van de Federatie Wallonië-Brussel.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La sensibilisation des plus jeunes au bien-être animal est primordiale pour prévenir les abandons, favoriser un meilleur respect des animaux et développer une relation plus harmonieuse entre humains et animaux. À cet égard, sensibiliser dès le plus jeune âge est évidemment le meilleur réflexe à adopter.

La plateforme pédagogique Pense-Bête, lancée en 2019 par la Région wallonne, a été réfléchi en parallèle de l'adoption du Code wallon du bien-être animal. Cette initiative avait pour but premier de sensibiliser les enfants de huit à douze ans et leurs parents à l'adoption d'un animal, et de les accompagner pour éviter qu'ils ne tombent dans certains travers ou ne se laissent trop entraîner par leurs émotions. La plateforme a ensuite évolué grâce à divers subsides et marchés publics qui lui ont permis d'étoffer son contenu. Des partenariats ont été noués avec les écoles et certaines communes sont venues renforcer la visibilité de cet outil.

En Région de Bruxelles-Capitale, nous ne disposons pas d'une plateforme éducative générale à proprement parler. Toutefois, nous n'avons pas à rougir, car nous avons lancé d'autres projets poursuivant le même objectif de sensibilisation au bien-être animal dès le plus jeune âge. Ainsi, en 2021, lors d'une campagne de sensibilisation à l'adoption responsable réalisée avec les joueurs de l'Union Saint-Gilloise, alors en pleine ascension, nous avons mis en ligne, sur le site de Bruxelles Environnement, un test tous publics visant à déterminer l'animal de compagnie le plus approprié en fonction du mode de vie de la personne qui souhaite adopter. Le but était d'anticiper toutes les contraintes, souvent négligées, que la présence d'un animal dans son foyer peut entraîner. Ce test, à l'interface très simple, remplit donc un rôle similaire à celui de la plateforme wallonne.

Ensuite, nous avons accordé plusieurs subventions à diverses associations pour répondre au besoin d'éducation des plus jeunes au respect des animaux et de leurs besoins.

Des subsides ont ainsi été octroyés aux ASBL Minimômes Maximômes et Des pattes et des classes pour des projets visant la sensibilisation sur le terrain de groupes de jeunes ou d'écoliers dans le cadre d'initiatives pédagogiques. Ces initiatives rencontrent un franc succès, de sorte que mon administration est appelée pratiquement chaque année à renouveler son aide financière, ce dont je me réjouis.

Bruxelles Environnement propose également un contenu éducatif sous la forme d'une bande dessinée adaptée aux enfants afin de les sensibiliser au bien-être animal.

Par ailleurs, l'administration établit des partenariats ponctuels avec les écoles, les communes et les zones de police qui en font la demande.

Enfin, par le biais du label Commune amie des animaux, les communes sont encouragées à informer et à sensibiliser l'ensemble des citoyens, dont les plus jeunes, en matière de bien-être animal. Je constate un grand intérêt pour cette initiative de

1151 **Mevrouw Ariane de Lobkowicz (MR)** *(in het Frans)*.- Ik ben de eerste om het ontbreken van een Brussels wetboek voor dierenwelzijn te betreuren, maar tegelijk ben ik tevreden met de vele initiatieven rond het thema.

- Het incident is gesloten.

1157 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ARIANE DE LOBKOWICZ**

1157 aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

1157 betreffende seksueel misbruik van dieren in het Brussels Gewest.

1159 **Mevrouw Ariane de Lobkowicz (MR)** *(in het Frans)*.- Seksueel geweld tegen dieren komt amper aan bod in het publieke debat en het preventiebeleid.

Dat geweld neemt verschillende vormen aan, zoals seksuele aanrakingen, penetratie, verminking of het verspreiden van pornografische video's, en veroorzaakt ernstig fysiek en psychologisch leed.

Internationale verenigingen als Naturewatch Foundation waarschuwen al jaren voor de omvang van het fenomeen en de gevolgen ervan. Hun rapporten wijzen ook op een frequent verband tussen zoöfilie en andere vormen van ernstig geweld, zoals seksueel misbruik van minderjarigen en huiselijk geweld.

la part des communes qui, chaque année, redoublent d'efforts et de créativité pour proposer des activités de sensibilisation pertinentes et significatives.

À ce jour, aucune collaboration spécifique avec la Région wallonne n'a été envisagée dans le cadre du projet particulier que vous citez. Une mise en commun des ressources pourrait constituer un point de départ afin de mutualiser les acquis de chaque Région. Il appartiendra au futur ministre bruxellois du Bien-être animal de déterminer s'il convient d'entamer un tel échange avec son homologue wallon.

N'étant pas compétent pour l'enseignement bruxellois, je vous invite à adresser votre dernière question au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est à ce niveau que vous obtiendrez des informations complémentaires sur les thématiques abordées dans le cadre des programmes éducatifs en Communauté française et plus spécifiquement en Région bruxelloise.

Mme Ariane de Lobkowicz (MR).- Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses très complètes.

Je suis la première à déplorer l'absence très problématique d'un code bruxellois du bien-être animal. Mais je me réjouis de constater que la thématique suscite de plus en plus d'intérêt et que de nombreuses initiatives sont mises en place pour continuer le combat.

- L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME ARIANE DE LOBKOWICZ

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les abus sexuels sur les animaux en Région bruxelloise.

Mme Ariane de Lobkowicz (MR).- Les violences sexuelles envers les animaux sont un sujet qui dérange profondément, tant par sa brutalité que par le silence qui l'entoure. Pourtant, cette réalité existe, bien que marginalisée dans les débats publics et encore largement ignorée dans les politiques de prévention. Il est nécessaire d'aborder cette thématique difficile qui touche à la souffrance animale, à la protection des êtres les plus vulnérables et aux failles persistantes de nos systèmes législatif et éthique.

Les violences sexuelles sur les animaux ne se limitent pas à des cas de bestialité isolés. Elles prennent plusieurs formes : caresses à caractère sexuel, actes de pénétration, mutilation ou encore diffusion de vidéos pornographiques zoophiles. Ces abus causent des souffrances physiques, psychologiques et comportementales

Hebt u actuele cijfers over het aantal meldingen en veroordelingen in verband met seksueel geweld tegen dieren in Brussel? Hoe zijn die de voorbije twee jaar geëvolueerd? Hebt u de meldingen en preventiemaatregelen in de andere gewesten bestudeerd om goede praktijken in kaart te brengen?

Zijn er bewustmakings- of opleidingsacties georganiseerd voor politieagenten, gemeentepersoneel of andere professionals?

Waar kunnen burgers, burens of verenigingen dergelijk geweld melden? Komt daarover een communicatiecampagne?

Wordt het strafblad gecontroleerd van personen die beroepen uitoefenen waarbij zij in direct contact met dieren staan?

profondes. Les animaux, incapables de parler ou de dénoncer, subissent ces actes sans recours ni protection.

Au niveau international, des associations comme Naturewatch Foundation lancent l'alerte depuis plusieurs années à propos de l'ampleur du phénomène et de ses conséquences. Leurs rapports indiquent également un lien fréquent entre la zoophilie et d'autres formes de violences graves, notamment les abus sexuels sur mineurs et les violences conjugales.

En Belgique, peu d'affaires sont médiatisées, mais cela ne signifie pas qu'elles n'existent pas. Un exemple rendu public remonte à 2018, en Flandre, lorsqu'un « dog-sitter » a été poursuivi pour avoir commis des actes de zoophilie sur un berger allemand nommé Rasko. Les faits ont été découverts grâce à une caméra installée par le propriétaire, inquiet du comportement de son chien. Cet exemple a mis en évidence l'absence de dispositifs structurés pour détecter, prévenir et sanctionner ce type de maltraitance.

À Bruxelles, aucune donnée claire ne permet d'évaluer l'ampleur du phénomène. Pourtant, des métiers comme les dog-sitters et éducateurs canins ont aujourd'hui un accès direct aux animaux, parfois dans un cadre peu réglementé. Il est donc légitime de s'interroger sur les mécanismes mis en place par notre Région pour garantir la sécurité des animaux, prévenir les abus et sensibiliser les professionnels comme les citoyens.

Monsieur le Ministre, vos services disposent-ils des chiffres actualisés relatifs aux signalements et condamnations liés à des violences sexuelles sur des animaux en Région de Bruxelles-Capitale ? Le cas échéant, les services ont-ils constaté une évolution de ces signalements au cours des deux dernières années ? Une comparaison des signalements ou des dispositifs de prévention entre les Régions du pays a-t-elle été réalisée afin d'identifier des écarts ou des bonnes pratiques ?

Des actions de sensibilisation ou de formation ont-elles été menées auprès des policiers, des agents communaux et d'autres professionnels susceptibles d'être en contact avec des situations suspectes de maltraitance à caractère sexuel ?

Existe-t-il un dispositif clair, accessible et visible pour permettre aux citoyens, voisins ou associations de signaler de telles violences ? Dans l'affirmative, une campagne de communication est-elle envisagée pour faire connaître ce mécanisme, notamment en cas de suspicion de maltraitance chez un voisin ou un prestataire tel qu'un dog-sitter ou un éleveur ?

Pour ce qui est de l'encadrement des métiers, des vérifications sont-elles prévues des antécédents judiciaires des personnes exerçant des professions en contact direct avec les animaux ?

M. Bernard Clerfayt, ministre. - Le sujet que vous abordez relève d'un aspect très spécifique de la maltraitance animale. Tout d'abord, je rappellerai que les abus sexuels sur les animaux sont bien interdits en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des

¹¹⁶¹ **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans). - De wet van 14 augustus 1986 bepaalt dat niemand handelingen mag plegen waardoor een dier zonder noodzaak omkomt of een verminking,

een letsel, of pijn ondergaat. De wet verbiedt ook uitdrukkelijk seksuele handelingen met een dier.

Mijn ontwerp van wetboek voor dierenwelzijn voorzag in een nieuw strafbaar feit, namelijk de verspreiding van beelden van wreedheden tegen dieren of van seksuele handelingen tussen een mens en een dier. Die tekst kon helaas niet aan het parlement worden voorgelegd, maar het huidige wettelijke kader is toereikend om seksueel misbruik van dieren te bestraffen.

De moeilijkheid ligt veeleer in het opsporen van dergelijke daden, die over het algemeen in de privésfeer plaatsvinden. Het zijn meestal meldingen van ooggetuigen die aanleiding geven tot een onderzoek, want de mensen van Leefmilieu Brussel kunnen zelf geen vaststellingen doen in privéwoningen.

¹¹⁶³ *Seksueel misbruik van dieren kan worden gemeld via het klachtenformulier van Leefmilieu Brussel of bij de politie. Het klachtenformulier is goed bekend bij de bevolking en wordt ook vermeld op verschillende gewestelijke en gemeentelijke websites.*

Leefmilieu Brussel heeft slecht weet van één geval van seksueel misbruik van dieren. De politie heeft daarover een proces-verbaal opgesteld en het dossier aan het gerecht doorgegeven.

Er is geen samenwerking om de cijfers van de gewesten te vergelijken. De administratie heeft ook geen specifieke bewustmakings- of opleidingsacties georganiseerd. Hoewel het fenomeen zeker bestaat, kennen we de omvang ervan niet.

Momenteel zijn de activiteiten van hondenoppassers en hondentrainers niet bij wet geregeld. Mijn ontwerp van wetboek voor dierenwelzijn voorzag in een vergunning voor die beroepen om ze beter te kunnen controleren.

We overwogen ook een vergunning voor het houden van dieren, maar een dergelijke maatregel zou niet uitvoerbaar zijn. Er bestaat al een vergunning voor atypische dieren, maar die is veel bescheidener. De vergunning uitbreiden tot honden, katten en andere populaire huisdieren zou veel te omslachtig zijn in verhouding tot het beoogde resultaat.

animaux législation prévoit, en son article 1er, que « nul ne peut se livrer [...] à des actes [...] qui ont pour conséquence de faire périr sans nécessité un animal ou de lui causer sans nécessité des lésions, mutilations, douleurs ou souffrances ». L'article 35 de la même loi interdit expressément le fait d'avoir des relations sexuelles avec un animal.

Par ailleurs, mon projet de code du bien-être animal, qui n'a malheureusement pas pu être présenté au Parlement, prévoyait également une nouvelle incrimination relative à l'interdiction de la diffusion d'images portant sur des actes de cruauté envers des animaux ou sur des relations sexuelles entre un humain et un animal. Cette nouvelle interdiction visait à combattre plus efficacement l'enregistrement et la diffusion de tels contenus. Cela étant, le cadre légal actuel est parfaitement clair et suffisant pour réprimer les comportements d'abus sexuel sur des animaux.

La difficulté réside plutôt dans la détection de ces actes. En effet, la plupart des abus sexuels, qu'ils soient commis envers des animaux ou des personnes majeures ou mineures, ont lieu dans un cadre privé. Le plus souvent, le département Bien-être animal de Bruxelles Environnement est averti des cas de maltraitance par des citoyens qui dénoncent des situations dont ils ont été témoins. En effet, il est impossible aux agents de ce service d'entrer dans un domicile privé pour constater eux-mêmes les situations problématiques. Ce sont donc généralement des dénonciations ou signalements qui permettent de lancer une enquête, ce qui mène souvent à la découverte de cas de maltraitance.

Les cas d'abus sexuels sur les animaux peuvent être signalés de la même manière que toute autre atteinte au bien-être animal grâce au formulaire de plainte de l'administration ou directement auprès de la police, en fonction de l'urgence et de la gravité de la situation. Le formulaire de plainte est généralement bien connu de la population, et est également référencé sur plusieurs sites internet régionaux et communaux. Nous avons donc fait le maximum pour diffuser ce formulaire et collecter les signalements permettant d'aboutir à une enquête et au suivi de situations problématiques.

À ce jour, Bruxelles Environnement n'a eu connaissance que d'un seul cas d'abus sexuels sur animaux. Celui-ci a été repris dans un procès-verbal de police avant d'être examiné par le pouvoir judiciaire. Je ne connais donc pas l'issue de cette affaire.

Aucune collaboration n'a été organisée pour comparer les chiffres entre les Régions. Par ailleurs, aucune action de sensibilisation ou de formation propre à la thématique n'a été menée par l'administration. Bien qu'il existe certainement, nous ne connaissons pas l'ampleur du phénomène.

À l'heure actuelle, les activités de « dog-sitter » et d'éducateur canin ne sont pas encadrées par la législation. Mon projet de code du bien-être animal prévoyait de soumettre ces activités à un agrément afin de mieux surveiller ces pratiques qui impliquent une proximité avec les animaux. Une attention particulière à la

thématique des abus sexuels sur les animaux pourrait trouver sa place dans le contrôle d'accès à ces professions.

Enfin, la mise en place du permis de détention, dont le concept est également envisagé par le projet de code du bien-être animal, est une autre manière de procéder à la vérification des antécédents des personnes souhaitant adopter ou s'occuper des animaux. Cependant, cette question est complexe. La Région wallonne revient d'ailleurs sur le mécanisme, puisqu'il avait une prétention qui n'a pu être réalisée. Nous avons déjà une version beaucoup plus modeste du permis qui ne s'appliquait qu'aux animaux atypiques et non les animaux communs. Le permis pour des chiens par exemple aurait constitué une tâche beaucoup trop fastidieuse pour le résultat escompté.

Je rappelle que les actes à caractère sexuel envers les animaux sont des actes de cruauté. Ils sont interdits et je remercie toute personne qui nous signale de telles situations afin de mettre fin aux souffrances animales.

Mme Ariane de Lobkowicz (MR).- Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète et pour votre travail, en dépit du caractère particulièrement délicat de la thématique et de l'absence de code du bien-être animal.

J'aimerais savoir quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour mieux encadrer les signalements.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Par le passé, nous avons déjà simplifié et modernisé la page de signalement pour la rendre plus pratique et plus accessible. Tout signalement fait l'objet d'un suivi par l'administration en fonction des éléments qu'il contient. Lorsque certains signalements sont trop flous, nous demandons des informations qui nous permettront de mener une enquête. En effet, il est essentiel que nous soyons en mesure d'identifier clairement le lieu, la personne, l'animal, les circonstances, etc.

Au besoin, nous collaborons avec les services de police. Ceux-ci peuvent également collecter directement des informations et les transmettre au référent en matière de bien-être animal. Celui-ci estimera si ces informations sont pertinentes et si elles sont de nature à donner lieu à une enquête.

Les communes peuvent tout autant transmettre à leur service de police ou à Bruxelles Environnement les détails dont elles auraient eu connaissance.

Cela dit, le plus important demeure une prise de conscience par tous les acteurs de la société et la responsabilisation de chacun. L'on peut soit intervenir directement pour interrompre un acte répréhensible, soit éduquer ses pairs au respect des animaux, soit effectuer un signalement auprès des administrations, qui mettront en œuvre le processus de suivi : enquête et, le cas échéant, procès-verbal, saisie, procès, etc.

- *L'incident est clos.*

¹¹⁶⁵ **Mevrouw Ariane de Lobkowicz (MR)** *(in het Frans).*- Ik dank u voor uw werk, maar welke bijkomende maatregelen kunnen worden genomen om meldingen te faciliteren en beter op te volgen?

¹¹⁶⁵ **De heer Bernard Clerfayt, minister** *(in het Frans).*- Leefmilieu Brussel volgt elke melding op, op basis van de elementen die worden vermeld in het meldingsformulier, dat we hebben vereenvoudigd. Wanneer meldingen te vaag zijn, vragen we bijkomende informatie.

Indien nodig werken we samen met de politiediensten. Zij kunnen ook rechtstreeks informatie verzamelen en doorgeven aan de dierenwelzijnreferent. Die beoordeelt of de informatie relevant is en een onderzoek rechtvaardigt. Ook gemeenten kunnen de details waarvan zij kennis hebben doorgeven aan de politiediensten of aan Leefmilieu Brussel.

Het belangrijkste blijft echter dat iedereen in de samenleving zijn verantwoordelijkheid neemt door in te grijpen of melding te doen.

- Het incident is gesloten.